



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat de Spécialisation de niveau 3

Session 2026

Notice à l'attention des candidats INDIVIDUELS

Avant toute inscription, prendre connaissance de la réglementation relative à l'examen sollicité sur le site Eduscol à l'adresse eduscol.education.fr (cliquez sur la rubrique « scolarité et parcours de l'élève » puis « diplômes professionnels »).

I - PRE-INSCRIPTION

Les pré-inscriptions s'effectuent du **lundi 20 octobre au vendredi 14 novembre 2025**.

Pour pouvoir se présenter à l'examen du certificat de spécialisation, **vous devez avoir suivi une formation ou avoir accompli 3 ans d'activités professionnelles** dans un emploi en rapport avec la finalité du diplôme postulé (voir liste des pièces justificatives page suivante).

► PROCEDURE

La pré-inscription s'effectue obligatoirement à l'adresse :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr>

Les candidats en établissement de formation doivent s'inscrire dans leur établissement.

Étape 1 : Créer votre compte CYCLADES

Cette étape est nécessaire pour pouvoir vous inscrire. Votre adresse mail doit être **valide et unique**. **Conservez bien votre mot de passe** (il doit comporter au moins 8 caractères dont au moins une minuscule, une majuscule et un caractère spécial) pour pouvoir vous connecter tout au long de la session et accéder aux documents mis à votre disposition dans votre espace candidat. Suite à la création de votre compte, vous recevrez un mail : vous avez 48h pour cliquer sur le lien « **Activer mon compte** », sinon votre compte sera supprimé. **Si vous avez déjà un compte Cyclades, vous devez utiliser ce compte.**

Étape 2 : Vous inscrire

Connectez-vous à votre compte et **procédez à votre inscription** via le menu « **Mes inscriptions** ».

A l'issue de l'inscription, ne pas oublier **d'enregistrer**.

Aller dans l'espace « **mes documents** » pour **éditer le récapitulatif d'inscription** et la liste des **pièces justificatives**.

→ Vous pouvez modifier votre pré-inscription sur CYCLADES **jusqu'au 14 novembre 2025**.

► FINALISATION DE VOTRE INSCRIPTION

- **imprimer** votre **récapitulatif d'inscription** et son **annexe** via votre compte CYCLADES rubrique « **Mes documents** ».
- **vérifier**, et éventuellement compléter ou corriger votre récapitulatif d'inscription,
- **dater, signer**, puis **déposer** le **récapitulatif d'inscription** avec les **justificatifs** sur votre **compte Cyclades** à la rubrique "**mes justificatifs**".

avant le 21 novembre 2025

Au-delà de cette date votre candidature sera annulée.

PIECES JUSTIFICATIVES

- photocopie d'une pièce officielle d'identité
- si vous êtes de nationalité française et avez moins de 25 ans, photocopie de votre certificat individuel de participation à la JDC (journée défense et citoyenneté) ou à défaut, attestation vous plaçant provisoirement en règle délivrée par le centre de service national, ou attestation d'exemption médicale
- attestation de formation relative aux échafaudages (R408) pour les spécialités suivantes : Echafaudeur ; Plâtrier ; Zingueur (*arrêté du 15 mars 2024*)
- photocopie du diplôme requis pour entrer en formation et attestation de formation au certificat de spécialisation
ou certificat(s) de travail pour justifier des 3 années d'expérience professionnelle en rapport avec la spécialité concernée
- photocopie de votre dernier relevé de notes si vous sollicitez des bénéfices
- si vous êtes candidat en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuves consulter le lien suivant : <https://www.ac-nantes.fr/amenagement-d-epreuves-handicap-incapacite-temporaire-121583>

Pour toute question concernant les inscriptions, adressez de préférence un courrier électronique à l'adresse dec.cap.cs3@ac-nantes.fr ou téléphonez au 02 40 37 37 85.

II - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

BENEFICES D'EPREUVES

Les candidatures antérieures peuvent donner droit à des bénéfices d'épreuves dans la spécialité choisie.

☞ Si vous avez échoué à l'examen de la même spécialité de CS, vous pouvez **conserver vos notes supérieures ou égales à 10 sur 20 pendant cinq ans** à compter de leur obtention.

NB : Des dispenses d'une ou de plusieurs unités peuvent être obtenues au titre de la validation des acquis de l'expérience.

Attention, le choix de la conservation de bénéfices est DEFINITIF à l'inscription.

Aucune modification ultérieure ne sera acceptée.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Le candidat en situation de handicap peut bénéficier d'un aménagement d'épreuves. Pour faire valoir ces droits, vous pouvez, parallèlement à votre inscription, formuler une demande. Consulter le lien suivant : <https://www.ac-nantes.fr/amenagement-d-epreuves-handicap-incapacite-temporaire-121583>

ASSURANCE

Il vous est vivement conseillé de vérifier **auprès de votre organisme d'assurance si vous êtes couvert(e) en cas d'accident survenant à l'occasion d'une épreuve d'examen**, en particulier lors d'une épreuve de pratique professionnelle (par exemple, en atelier ou en laboratoire). A défaut, il apparaîtrait utile que vous demandiez à votre organisme d'être couvert(e) pour ces risques, non pris en charge par les services d'organisation de l'examen.